 xx le xx/xx/2016

Monsieur Atilla Toros

Direction générale de la gestion des migrations

Lalegül Çamlıca Mahallesi 122.

Sokak No: 2/3 06370

Ankara,

Turquie

Monsieur,

Fadi Mansour, que l'on désignait auparavant par les initiales F.M., le réfugié syrien qui était détenu dans la « salle des passagers à problèmes » de l'aéroport Atatürk d'Istanbul depuis le 15 mars 2015, a été transféré hors de l'aéroport le 19 mars. Son passeport a été tamponné (ce qui signifie qu'il est enfin autorisé à entrer sur le territoire turc) et il a été conduit à un poste de police dans les environs. D'après l'avocat de Fadi Mansour, ce transfert intervient après que la Direction générale pour la gestion des migrations a décidé de le placer en détention administrative au centre pour étrangers en instance d’expulsion d'Adana, dans le sud-est de la Turquie.

En attendant, il a été transféré le 21 mars du poste de police à la prison du centre pour étrangers en instance d’expulsion de Kumkapı, à Istanbul. L'avocat de Fadi Mansour a demandé à la Direction générale pour la gestion des migrations de ne pas l'envoyer au centre pour étrangers en instance d’expulsion d'Adana et, au lieu de cela, de le libérer et de lui accorder une protection temporaire au titre de la Loi turque de 2013 relative aux étrangers et à la protection internationale.

Tant qu'il n'est pas libéré et qu'il ne bénéficie pas d'un statut de protection temporaire, Fadi Mansour risque à tout moment d'être renvoyé en Syrie, où il risquerait de subir de graves violations de ses droits humains.

En tant que militant d’Amnesty International, je vous demande de :

- libérer Fadi Mansour immédiatement et de lui accorder un statut de protection temporaire en Turquie, conformément à l'article 91 de la Loi de 2013 relative aux étrangers et à la protection internationale ;

- vous engagez à veiller à ce qu'il ne soit pas renvoyé en Syrie et qu'on ne fasse pas pression sur lui pour qu'il y retourne « volontairement » ;

- coopérer avec toute ambassade étrangère étudiant les demandes de Fadi Mansour de quitter la Turquie, en autorisant les représentants de ces ambassades à lui rendre visite.

Vous en remerciant, je vous prie d’agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

Prénom / Nom

 Adresse postale

 France

Copies :

. Institution nationale de défense des droits humains de Turquie - Dr Hikmet Tülen İnsan Hakları Başkanı

Türkiye İnsan Hakları Kurumu Yüksel Caddesi - No: 23, Kat 3, Yenişehir 06650 – Ankara - Turquie

. Ambassade de Turquie - 16 avenue de Lamballe - 75016 Paris